

# Ecole Élémentaire de St Baudille de la Tour

## Inscription aux Temps d'Activités Périscolaire (TAP)

(Document à remettre dans la boîte aux lettres verte de la cantine avant le vendredi 15 juillet 2016)

Mail TAP : tapstbaudille@gmail.com

Année 2016-2017

Chaque enfant étant différent, une fiche d'inscription TAP par enfant est demandée.

Nom de l'élève : ..... Prénom : ..... Classe : .....

Tel : ..... Courriel : ..... @ .....

**Attention** : Il est important de nous laisser une adresse mail valide, pour vous envoyer des informations toute l'année.

L'inscription est annuelle, possibilité pour ceux ne participant pas au premier semestre de s'inscrire au deuxième. (1er semestre du jeudi 1er sept au vendredi 17 février inclus, 2<sup>ème</sup> semestre du lundi 6 mars au vendredi 7 juillet)

Si votre enfant doit s'absenter exceptionnellement un jour du TAP, il faudra fournir une autorisation de sortie ou venir signer auprès des intervenants le jour même.

**Mini TAP** : Cocher le ou les jour(s) où votre enfant sera présent.

Lundi	
Mardi	
Jeudi	

**Grand TAP** :

Numéroter le choix de votre enfant par ordre de préférence, activité du vendredi seulement.

Activités	Ordre de préférence
Multi activité (loisirs créatifs, cuisine, sport,...)	
Acrobatie au sol	
TAP ta voix : Chant / percussion corporelle	
Capoeira	

**Autorisation de sortie** :

Je soussigné(e) Mme, M. .... autorise mon fils/ma fille à sortir seul(e) du :

-Mini TAP à 16h30 au portail de l'école

-Grand TAP à 16h30 lieu différent en fonction de l'activité (ferme des dames, école, salle des fêtes, local de chasse....)

Date et signature des parents

signature de l'enfant



Mairie  
1 Place du Souvenir  
38118 St BAUDILLE DE LA TOUR  
Tél. : 04.74.83.86.29  
Courriel : [TAP : tapstbaudille@gmail.com](mailto:TAP : tapstbaudille@gmail.com)

## REGLEMENT TAP PRIMAIRE

Année scolaire 2016 /2017

### Préambule

Le présent règlement a pour but de fixer les règles principales de fonctionnement des TAP (Temps d'activités périscolaires).

Ils sont organisés à l'initiative et sous la responsabilité de la commune.

Ils sont ouverts à tous les enfants scolarisés à l'école publique de St Baudille de la Tour et ne sont pas obligatoires.

A travers les TAP, la commune de St Baudille de la Tour propose des activités visant à favoriser l'épanouissement des enfants et à développer leur curiosité intellectuelle (activités sportives, culturelles, éducation à la citoyenneté, au développement durable, découvertes scientifiques...)

Ces activités sont **facultatives** et **gratuites**, mais nécessitent un engagement de fréquentation car ce service représente un coût pour la collectivité.

L'année scolaire sera divisée en deux périodes.

Pour les familles intéressées par le service. Les enfants devront être inscrits à l'année. Les enfants qui ne seront pas inscrits au premier semestre pourront toutefois le faire pour le second.

### 1- Horaires

Lundi, mardi et jeudi : de 16h00 à 16h30 :

Un temps libre sera proposé (jeux d'extérieur dans la cour, bibliothèque,...),

Vendredi : de 15h à 16h30 :

Votre enfant donnera un ordre de préférence parmi quatre activités. Sachant que l'année sera divisée en deux semestres, votre enfant participera à deux activités. (Une par semestre)

Les groupes seront faits en tenant compte de l'ordre de préférence des enfants, de l'activité, de l'âge et du nombre d'enfants par groupe.

### 2- Accueil des élèves

Les activités se dérouleront au sein de l'école, mais peuvent également avoir lieu dans les différents équipements communaux et dans des lieux extérieurs à la commune.

**Les enfants inscrits au TAP** seront pris en charge à la sortie de la classe. Les autres resteront sous la responsabilité des enseignants.

A **16h30** les parents (ou toute personne habilitée) viendront récupérer à l'école, **les enfants inscrits aux TAP** comme pour les **sorties de classe habituelles**. Pour les vendredis, les enfants devront être récupérés directement sur le lieu de l'activité auprès des intervenants.

Les enfants inscrits à la garderie périscolaire et ceux dont les parents ne se seront pas présentés pour les récupérer seront pris en charge par le personnel de la « garderie périscolaire ».

Ce service sera **facturé** à la famille.

### **3- Inscriptions**

Les inscriptions doivent avoir lieu avant **le vendredi 15 juillet** pour permettre aux intervenants de préparer leurs activités.

Elles seront faites à l'aide du **tableau d'inscription aux TAP** qui une fois complété, sera déposé dans la boîte aux lettres verte de la cantine.

L'enfant peut participer aux Mini TAP ou/et Grand TAP mais il n'y a aucune obligation.

Chaque enfant étant différent, une fiche d'inscription TAP par enfant est demandée.

Deux horaires :

Mini TAP les lundis, mardis, jeudis de 16h à 16h30

Grand TAP les vendredis de 15h à 16h30

L'inscription est annuelle, possibilité pour ceux ne participant pas au premier semestre de s'inscrire au deuxième. (1er semestre du vendredi 2 sept au vendredi 17 février inclus, 2<sup>ème</sup> semestre du vendredi 10 mars au vendredi 7 juillet).

### **4-Absence et/ou annulation de l'inscription :**

En cas d'absence de l'enfant, les parents ayant réservé le TAP s'engagent à prévenir la mairie et à fournir un justificatif.

L'engagement à l'année a pour but de proposer un parcours qualitatif aux enfants et permettre une progression dans l'activité choisie.

La commune de St Baudille de la Tour se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant en TAP dans les cas suivants :

- Les parents ont réservé le TAP et l'enfant est absent à plusieurs reprises sans justificatif.
- Les parents n'ont pas réservé le TAP et l'enfant est présent malgré tout.

### **5-Personnel et taux d'encadrement**

L'encadrement sera assuré par le personnel communal, des enseignants et des intervenants.

Le taux d'encadrement sera d'environ 18 pour les enfants des classes élémentaires, et 15 pour ceux de maternelle.

### **5- Responsabilité**

Chaque enfant doit obligatoirement être assuré pour les dommages qu'il peut subir, ou faire subir aux autres, dans le cadre du TAP

En cas de comportement inadapté d'un enfant perturbant le groupe, l'équipe d'encadrement des TAP mettra tout en œuvre pour résoudre le problème avec la famille concernée et prendre les mesures adaptées.

Le présent règlement sera remis à chaque famille lors de l'inscription afin d'être co-signé.

Le Maire,  
Denis THOLLON

Le ou le(s) parent (s) ou responsable légal  
signature précédée de la mention manuscrite  
« LU et APPROUVE »